

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION: *CENTRE INTERCOMMUNALE DE SANTE DU COEUR DU HAINAUT*Forme juridique: *Société coopérative*Adresse: *Rue des Arquebusiers* N°: *5* Boîte:Code postal: *7000* Commune: *Mons*Pays: *Belgique*Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Hainaut, division Mons*Adresse Internet¹:Adresse e-mail¹: *direction@santemons.be*Numéro d'entreprise *0214.732.561*DATE *11 / 07 / 2022* de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

☒ les COMPTES ANNUELS en *EURO* approuvés par l'assemblée générale du *26 / 06 / 2025*☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du *01 / 01 / 2024* au *31 / 12 / 2024*l'exercice précédent des comptes annuels du *01 / 01 / 2023* au *31 / 12 / 2023*Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont les mêmes~~² identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: *23* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.1.1, 6.2, 6.3, 6.7, 6.9, 7.1, 7.2, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17*Signature
(nom et qualité)Signature
(nom et qualité)¹ Mention facultative.² Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Danièle BRICHAUX Grand Chemin 22, , Belgique	Administrateur 26/06/2019 - 30/06/2025
Christa DECOSTER Chemin du charbonnier 13, 7050 Jurbise, Belgique	Administrateur 26/06/2019 - 30/06/2025
Catherine HOUDART Rue de la ferme Lacroix 12, 7031 Villers-Saint-Ghislain, Belgique	Administrateur 26/06/2019 - 30/06/2025
Hervé JACQUEMIN Boulevard Kennedy 3, 7000 Mons, Belgique	Administrateur 26/06/2019 - 30/06/2025
Sandrine JOB Vieux chemin de Binche 449, 7000 Mons, Belgique	Administrateur 26/06/2019 - 30/06/2025
Vincent CREPIN Rue des chartriers 9, 7000 Mons, Belgique	Administrateur 26/06/2019 - 30/06/2025
Martine HUART Rue de la perche 91, 7340 Colfontaine, Belgique	Administrateur 15/06/2020 - 30/06/2025
Guiseppe SCINTA Rue Garcia Lorca 121, 7340 Colfontaine, Belgique	Administrateur 15/06/2020 - 30/06/2025
Lucille LONOBILE Rue Jules Destrée 204, 7390 Quaregnon, Belgique	Administrateur 19/06/2020 - 30/06/2025
Olivier MATHIEU Rue de l'école moyenne 21, 7340 Colfontaine, Belgique	Vice-président du Conseil d'Administration 15/06/2020 - 30/06/2025
Savine MOUCHERON Boulevard Kennedy 3, 7000 Mons, Belgique	Administrateur 05/07/2021 - 30/06/2025
Baudouin VENDY Rue de la Justice 9, 7063 Neufvilles, Belgique	Administrateur 05/07/2021 - 30/06/2025
Sonia DEPAS-LEFEBVRE Rue de Sirieu 248, 7061 Casteau (Soignies), Belgique	Administrateur 05/07/2021 - 30/06/2025
Florence VAN HOUT Rue Franklin Roosevelt 98, 7080 Frameries, Belgique	Administrateur 05/07/2021 - 30/06/2025
Joël SOTTEAU Rue Montavaux 71, 7080 Frameries, Belgique	Administrateur 05/07/2021 - 30/06/2025
Violaine HERBAUX Rue Mauvinage 58 boîte A, 7830 Silly, Belgique	Administrateur 05/07/2021 - 30/06/2025
Florence LECOMPTE Rue de Pâturages 20, 7041 Givry, Belgique	Administrateur 05/07/2021 - 30/06/2025
Yvane BOUCART Rue Auguste Lecomte 4, 7350 Hensies, Belgique	Administrateur 05/07/2021 - 30/06/2025

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (SUITE)

*CEDRIC MELIS
Rue Houzeau 90, 7000 Mons, Belgique*

*Président du Conseil d'Administration
26/06/2019 - 30/06/2025*

*JOIRIS-ROUSSEAUX & CO
N°: 0450.426.032
Rue de la Biche 18, 7000 Mons, Belgique
N° de membre: B00194*

*Réviseur d'entreprises
21/12/2023 - 30/06/2026*

Représenté(es) par:

*Bernard ROUSSEAUX
Rue Sainte Anne 67, 7110 MAURAGE, Belgique
N° de membre: A01650*

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~XXXX~~ n'ont pas* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	15.142,50	17.964,07
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	15.142,50	17.764,07
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	7.733,98	9.141,68
Mobilier et matériel roulant		24	7.408,52	8.622,39
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		200,00
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.044.152,94	716.533,01
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	27.310,30	38.014,23
Créances commerciales		40	7.319,81	14.947,71
Autres créances		41	19.990,49	23.066,52
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	975.897,43	648.663,58
Comptes de régularisation		490/1	40.945,21	29.855,20
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.059.295,44	734.497,08

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	237.828,76	172.727,67
Apport	10/11	106.466,66	106.466,66
Disponible	110		
Indisponible	111	106.466,66	106.466,66
Plus-values de réévaluation	12		
Réserves	13	66.261,01	66.261,01
Réserves indisponibles	130/1	22.065,00	22.065,00
Réserves statutairement indisponibles	1311	7.410,03	7.410,03
Acquisition d'actions propres	1312		
Soutien financier	1313		
Autres	1319	14.654,97	14.654,97
Réserves immunisées	132		
Réserves disponibles	133	44.196,01	44.196,01
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)	14	65.101,09	
Subsides en capital	15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁴	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16	257.770,41	231.457,60
Provisions pour risques et charges	160/5	257.770,41	231.457,60
Pensions et obligations similaires	160	257.770,41	231.457,60
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
Impôts différés	168		

⁴ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	563.696,27	330.311,81
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	340.092,05	267.911,81
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	50.650,30	48.697,91
Fournisseurs		440/4	50.650,30	48.697,91
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	289.441,75	182.152,77
Impôts		450/3	146.443,71	26.191,59
Rémunérations et charges sociales		454/9	142.998,04	155.961,18
Autres dettes		47/48		37.061,13
Comptes de régularisation		492/3	223.604,22	62.400,00
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.059.295,44	734.497,08

COMPTE DE RÉSULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation			
	9900	1.189.649,44	1.201.034,48
Marge brute(+)/(-)	76A	4.686,97	7.867,01
Dont: produits d'exploitation non récurrents	70		
Chiffre d'affaires*	60/61		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*	62	1.121.958,87	1.309.883,92
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	630	4.978,06	4.339,46
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	631/4		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	635/8	26.312,81	61.792,74
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	640/8	2.989,24	2.984,00
Autres charges d'exploitation	649		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)	66A	2.269,18	3.584,20
Charges d'exploitation non récurrentes	9901	31.141,28	-181.549,84
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)	6.4	75/76B	37.127,59
Produits financiers	75	66,46	30,84
Produits financiers récurrents	753		
Dont: subsides en capital et en intérêts	76B	37.061,13	
Produits financiers non récurrents	6.4	65/66B	3.147,85
Charges financières	65	3.147,85	444,27
Charges financières récurrentes	66B		
Charges financières non récurrentes	9903	65.121,02	-181.963,27
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)	780		
Prélèvement sur les impôts différés	680		
Transfert aux impôts différés	67/77	19,93	9,26
Impôts sur le résultat(+)/(-)	9904	65.101,09	-181.972,53
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)	789		
Prélèvement sur les réserves immunisées	689		
Transfert aux réserves immunisées	9905	65.101,09	-181.972,53
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)			

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	65.101,09	-111.163,99
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	65.101,09	-181.972,53
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P		70.808,54
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		111.163,99
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	65.101,09	
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.223.656,67

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8169 2.356,49

Cessions et désaffectations

8179 76.771,89

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

8189

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8199 1.149.241,27

Plus-values au terme de l'exercice

8259P xxxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8219

Acquises de tiers

8229

Annulées

8239

Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)

8249

Plus-values au terme de l'exercice

8259

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8329P xxxxxxxxxxxxxxxx 1.205.892,60

Mutations de l'exercice

Actés

8279 4.978,06

Repris

8289

Acquis de tiers

8299

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8309 76.771,89

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

8319

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8329 1.134.098,77

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(22/27) 15.142,50

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	200,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	200,00	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8385		
Autres mutations(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395		
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)		

RÉSULTATS**PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	10,1	10,0
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE		
Produits non récurrents	76 41.748,10	7.867,01
Produits d'exploitation non récurrents	(76A) 4.686,97	7.867,01
Produits financiers non récurrents	(76B) 37.061,13	
Charges non récurrentes	66 2.269,18	3.584,20
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A) 2.269,18	3.584,20
Charges financières non récurrentes	(66B)	
RÉSULTATS FINANCIERS		
Intérêts portés à l'actif	6502	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ
POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs
propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé
à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de
l'enregistrement Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel
le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Le montant des actifs en cause

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

	Codes	Exercice
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Le montant des actifs en cause		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	
.....	
.....	
.....	
.....	

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Une cotisation de solidarité est imposée à l'intercommunale.
Le montant de celle-ci est liée à la charge des pensions des agents partis à la pension et des ayants droits.
Actuellement, le montant de l'engagement prévisionnel sur l'horizon 2025-2030 est évalué à 3.321.248€.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Codes	Exercice
9220	257.770,41

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Provisions pour le personnel au-delà de 55 ans, progressivement de 55 à 62 ans, à raison de 1/7 par an basé sur le coût patronal mensuel du 12/24 en dehors de PFA

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

.....

.....

.....

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

.....

.....

.....

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

CISCH

Règles d'évaluation

Selon l'article 3 :6 de l'arrêté royal du 29.04.2019, l'organe d'administration de la société détermine les règles applicables à l'évaluation de l'inventaire visé à l'article III.89 § 1^{ER} du Code de Droit Economique.

Ces règles sont déterminées, dans le respect des dispositions du présent titre 2 et du titre 3, en tenant toutefois comptes des caractéristiques propres à la société.

Ces règles sont actées dans le livre prévu à l'article III.89 §1^{er}, du Code de Droit Economique. Elles sont résumées dans l'annexe ; ce résumé doit, conformément à l'article 3 :1, alinéa 1^{er} être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

Sans préjudice du paragraphe 2, ces règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de la société.

Les dispositions du présent titre, du titre 2 et du titre 3 sont applicables aux sociétés, ASBL, AISBL et fondations en liquidation.

Principes généraux :

1. Les règles d'évaluation et leur application doivent être identiques d'un exercice à l'autre ;
2. Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte ;
3. Les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi ;
4. Il est tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par l'organe d'administration. Dans les cas où, à défaut de critères objectifs d'appréciation, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations est inévitablement aléatoire, il en est fait mention dans l'annexe si les montants en cause sont importants. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectifs de ces produits est incertain. Doivent être notamment être mis à charge de l'exercice : les rémunérations, allocation set autres avantages sociaux qui seront attribués au cours d'un exercice ultérieur à raison de prestations effectuées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs. Si les produits ou les charges sont influencés de façon importante par des produits et des charges imputables à un autre exercice, il en est fait mention dans l'annexe.
5. Tous les éléments de l'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition, soit le coût de revient, soit la valeur d'apport.
Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport.
6. Des amortissements et réductions de valeur, qui répondent aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, sont actés chaque année.
7. Les amortissements et les réductions de valeur doivent être constitués systématiquement sur base des méthodes arrêtées par l'entité. Ils ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

8. Les réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle.
9. Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant. Les provisions pour risques et charges ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif. Les provisions pour risques et charges doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Les provisions pour risques et charges doivent être constituées systématiquement sur base des méthodes arrêtées par l'entité. Elles ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

1. REGLES D'EVALUATION UTILISEES

Règles d'évaluation sur les comptes annuels 2022

1.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont reprises à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base de taux généralement admis correspondant à la constatation de leur dépréciation des immobilisés concernés, à savoir :

	En %	Méthode
Programme et licence informatique	20 %	Linéaire
Matériel informatique	33 %	Linéaire
Mobilier bureau	20 %	Linéaire
Matériel bureau	20 %	Linéaire
Constructions	5 %	Linéaire
Installations (contenu)	10 %	Linéaire

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements.

1.2. Les créances et dettes

Les créances et dettes sont reprises à leur valeur nominale. Elles font individuellement l'objet de réduction de valeur de 100 % si leur ancienneté est supérieure à 3 ans.

1.3. Les comptes de régularisation à « l'actif »

Les comptes de régularisation « actif » reprennent des proratas de frais comme exemple assurances, charges financières exposées au cours de l'exercice mais qui sont à rattacher sur l'exercice ultérieur et des produits relatifs à l'exercice N perçus en N+1.

1.4. Les dettes sociales

Des provisions pécules de vacances sont actées afin de couvrir les montants du simple et double pécule de vacances à payer au cours de l'année suivante pro mérités par le travail de l'année en cours.

Pour les agents statutaires, le simple pécule de vacances sera provisionné.

1.5. Les comptes de régularisation « passif »

Les produits à reporter correspondent aux subsides non consommés, les subsides sont calculés en année scolaire alors que l'exercice comptable du CISCH est en année civile.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
VILLE DE MONS 0207.656.808 Grand-Place 22, 7000 Mons, Belgique	PARTS SOCIALES	720		35,03
COMMUNE DE JURBISE 0207.289.295 Rue du Moustier(J) 8, 7050 Jurbise, Belgique	PARTS SOCIALES	30		1,45
COMMUNE DE COLFONTAINE 0216.691.367 Place de Wasmes 22, 7340 Colfontaine, Belgique	PARTS SOCIALES	398		19,36
COMMUNE DE QUAREGNON 0207.291.572 Grand-Place 1, 7390 Quaregnon, Belgique	PARTS SOCIALES	350		17,03
PROVINCE DE HAINAUT 0207.656.610 Rue Verte 13, 7000 Mons, Belgique	PARTS SOCIALES	1		0,05
CARITAS HAINAUT ASBL 0401.692.341 Rue Joseph Lefèvre 59, 7340 Colfontaine, Belgique	PARTS SOCIALES	1		0,05
COMMUNE DE FRAMERIES 0207.287.713 Rue Archimède 1, 7080 Frameries, Belgique	PARTS SOCIALES	166		8,07
COMMUNE DE QUEVY 0216.691.763 Rue de Pâturages(GIV) 50, 7040 Aulnois, Belgique	PARTS SOCIALES	62		3,01

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES (SUITE)

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
COMMUNE DE SILLY 0207.410.645 Place Communale(Silly) 18, 7830 Silly, Belgique	PARTS SOCIALES	63		3,06
VILLE DE SOIGNIES 0207.298.995 Place Verte 32, 7060 Soignies, Belgique	PARTS SOCIALES	212		10,32
VILLE DE HENSIES 0207.410.546 Place communale 1, 7350 Hensies, Belgique	PARTS SOCIALES	52		2,57

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	6,4	6,0	10,1 (ETP)	10,0 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ...	101	9.075	2.129	11.204 (T)	12.449 (T)
Frais de personnel	102	772.100,73	349.858,14	1.121.958,87 (T)	1.309.883,92 (T)

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire
Femmes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
Employés
Ouvriers
Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	7	6	10,7
110	5	5	8,1
111	2	1	2,6
112			
113			
120		1	0,8
1200		1	0,8
1201			
1202			
1203			
121	7	5	9,9
1210	7	5	9,9
1211			
1212			
1213			
130	1		1,0
134	5	3	6,6
132		1	0,5
133	1	2	2,6

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1,0
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société